

Le 13 mars 2018

Madame Nicole Belloubet
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
13 place Vendôme
75042 Paris CEDEX 01

Madame la Ministre,

Maires des deux grandes villes du Finistère, nous souhaitons exprimer d'une même voix notre inquiétude à l'égard de la loi « d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice » dont l'article 10 prévoit la création d'un seul tribunal de première instance départemental (TPID).

Malgré la volonté du Gouvernement d'apaiser les craintes, les barreaux de Brest et de Quimper ont attiré notre attention sur ce qu'ils considèrent, à juste titre, constituer un réel « détricotage » des juridictions. Nous ne pouvons que partager et relayer leur analyse et consternation.

A l'aune des critères pouvant justifier une exception à la règle annoncée d'un seul TPID par département, il apparaît que le Finistère doit impérativement conserver ses 2 tribunaux, à la fois pour des raisons géographiques et démographiques, mais aussi au regard du volume équilibré du contentieux entre les deux sites.

Le Finistère a déjà payé dans le passé un lourd tribut aux réformes successives qui ont abouti à la suppression du tribunal de grande instance (TGI) de Morlaix et à la fermeture des tribunaux d'instance (T.I) de Châteaulin et de Quimperlé. Le démantèlement de la carte judiciaire du département, en contradiction avec le souci d'une justice de proximité, est déjà une réalité qu'il serait particulièrement dramatique d'accentuer.

.../...

Par ailleurs, vouloir mettre en avant la finalité budgétaire d'une telle réforme en Finistère est parfaitement injustifié dans la mesure où les locaux des juridictions brestoïse (en 2012) et quimpéroïse (en 2016) ont fait l'objet de profondes rénovations pour traiter dans les meilleures conditions les contentieux de notre territoire.

Nos concitoyen.e.s sont très attaché.e.s à la qualité et à la proximité des services publics. L'étendue du territoire et la présence de deux importants pôles urbains au nord et au sud du Finistère rendent encore plus prégnante leurs attentes. Aussi, il serait parfaitement inconcevable que le gouvernement prive Quimper, siège de la Préfecture du Finistère, ou Brest, siège de la deuxième métropole de Bretagne, d'une juridiction de plein exercice.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous plaïdons avec détermination pour le maintien des deux tribunaux du département avec une compétence de plein exercice.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre démarche, et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Francois Cuillandre
Maire



Ludovic Jolivet
Maire

